

La Société du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris signent une convention pour l'aménagement du territoire métropolitain

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Thierry DALLARD, Président du directoire de la Société du Grand Paris ont signé, le mardi 16 février 2021, une convention de partenariat pour l'aménagement du territoire métropolitain en présence d'Olivier KLEIN, Président du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, de Bernard GAUDUCHEAU, Président sortant du comité stratégique de la Société du Grand Paris, de Richard DELL'AGNOLA, Vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué au suivi du Grand Paris Express, d'Éric CESARI, Vice-président délégué à la stratégie et aux partenariats institutionnels et de Jacqueline BELHOMME, Maire de Malakoff et Conseillère métropolitaine à la Culture et au patrimoine.

La Métropole du Grand Paris et la Société du Grand Paris partagent la volonté de soutenir l'attractivité, le développement et le rééquilibrage du territoire métropolitain. Cette convention vient ainsi renforcer leurs liens et leur engagement en matière d'aménagement des quartiers de gare du Grand Paris Express, de politique culturelle et artistique développée autour du nouveau métro, d'aménagement numérique et d'économie circulaire, sociale et solidaire.

Ce partenariat va notamment permettre à la Métropole du Grand Paris, sur la base des données dont dispose la Société du Grand Paris, d'être pleinement associée à l'aménagement des futurs quartiers de gare, qui est l'un des trois thèmes du prochain concours *Inventons la Métropole du Grand Paris*. La Métropole examinera également les modalités de sa participation opérationnelle et financière aux pôles d'échange de ces gares, en lien avec les collectivités pilotes des pôles. Enfin, la Société du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris conviennent d'initier les réflexions préalables au lancement de nouveaux projets urbains exemplaires, tant sur le plan environnemental que sociétal, dans les quartiers de gare.

« Nous nous engageons dans une révolution qui va nous permettre, avec les maires, de construire une nouvelle ville autour de ces lieux de vie, audacieux par leur architecture. L'aménagement des quartiers de gare est l'un des grands thèmes de la prochaine édition du concours Inventons la Métropole du Grand Paris et je pense que ce sont les maires qui doivent s'en occuper. Cette convention scelle le partenariat entre la Métropole et la Société du Grand Paris et fixe les lignes d'actions autour de plusieurs thématiques qui donneront naissance à de nombreux projets dans les mois qui viennent. »

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

« Grâce au Grand Paris Express, nous allons transformer la métropole pour construire une ville plus agréable à vivre, socialement plus juste et plus durable. Nous partageons cette ambition avec la Métropole du Grand Paris qui dispose de compétences en matière d'aménagement et avec laquelle nous renforçons notre collaboration. Les nouvelles gares seront des éléments créateurs de valeur pour les villes, c'est pourquoi nous travaillons avec les collectivités et les élus pour réussir leur implantation dans les territoires. Nous contribuerons au développement de la métropole en réussissant collectivement l'aménagement de quartiers de gare avec des espaces publics de qualité et des projets urbains ambitieux qui répondent aux besoins des territoires et de leurs habitants. »

Thierry DALLARD, Président du directoire de la Société du Grand Paris

Dans ce cadre, le travail déjà engagé par la Société du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris en matière de programmation artistique et culturelle dans les territoires, aux abords des chantiers des futures gares Grand Paris Express, sera consolidé. Dans la continuité de l'appel à projets *Partage ton Grand Paris* lancé en septembre 2020, la Métropole du Grand Paris et la Société du Grand Paris étudieront la mise en œuvre et la co-production d'actions artistiques et culturelles autour des chantiers. Cette réflexion sera par ailleurs étendue aux quartiers de gare pour faciliter l'appropriation et la compréhension des projets urbains par les Métropolitains.

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

À propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Contacts presse :

Société du Grand Paris : Jérémy Huppenoire - jeremy.huppenoire@societedugrandparis.fr - 06 34 47 16 18

Métropole du Grand Paris : Amal Hmimed - amal.hmimed@metropolegrandparis.fr - 07 63 66 47 51